

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 9 novembre 2020**DÉLIBÉRATION n°2020-63**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 9 novembre 2020 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le mardi 27 octobre 2020.

Point de l'ordre du jour :

1.1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 12 octobre 2020.

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du compte rendu du conseil d'administration du 12 octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	33
Quorum :	17
Nombre de membres participant à la délibération :	25
Abstentions :	1
<hr/>	
Votes exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

Pièce jointe :

- compte rendu du conseil d'administration du 12 octobre 2020.

Fait à Tours, le 13 novembre 2020

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 16/11/2020

Transmise au Recteur le : 16/11/2020

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 12 octobre 2020

Compte tenu de la situation sanitaire, le conseil d'administration s'est tenu en visioconférence

1. Compte rendu du conseil d'administration du 28 septembre 2020

Le compte rendu du conseil d'administration du 28 septembre 2020 est approuvé par la délibération n°2020-57.

2. Informations générales

Situation sanitaire :

Le Président de l'université fait un point sur la situation sanitaire à l'université, situation qui demeure stable par rapport au dernier état adressé par le directeur général des services à l'ensemble des personnels le 7 octobre dernier.

Plan de relance :

Les projets du plan de relance présentés lors du dernier conseil ont été déposés le jeudi 8 octobre dernier. Pour mémoire, six projets ont été déposés (pour un montant de 10M€) :

- projet de raccordement au réseau de chaleur urbain ;
- rénovation énergétique du clos et du couvert du bâtiment L sur le site de Grandmont ;
- rénovation des éclairages extérieurs (sites Grandmont et Luthier) ;
- relamping et gestion de l'éclairage des amphithéâtres (tous sites) ;
- isolation thermique du couvert (13 221 m³) ;
- rénovation énergétique des installations CVC du bâtiment Y (Grandmont).

Les dossiers vont être expertisés par l'ingénieur régional de l'équipement (Rectorat) et le responsable régional de la politique immobilière de l'Etat (DRFIP). Tous les projets ESR régionaux seront examinés par la conférence régionale de l'immobilier public qui proposera une liste de projets au Préfet de région et à la Rectrice. Une fois validée, cette liste sera transmise à la direction de l'immobilier de l'Etat pour interclassement et validation nationale par le comité national du suivi de la relance au bénéfice du niveau local.

L'annonce des projets sélectionnés doit se faire au plus tard le 1^{er} décembre 2020

Elections aux conseils centraux :

Les élections pour le renouvellement des représentants des personnels aux conseils centraux vont se tenir le jeudi 15 octobre 2020. Il est possible, le cas échéant, de déposer une procuration jusqu'au mercredi 14 octobre 16h.

Le scrutin se terminera le jeudi 15 octobre à 17h. Le dépouillement aura lieu dans les bureaux de vote. A l'issue du dépouillement, les procès-verbaux sont adressés à la DAJP pour saisie des résultats. Une copie des procès-verbaux sera adressée aux membres du comité électoral consultatif.

Etudiants internationaux :

L'université souhaite renouveler sa décision d'exonérer partiellement les étudiants internationaux (hors UE) afin d'aligner le montant de leurs droits d'inscription sur celui des étudiants nationaux. Toutefois, compte tenu de la nécessité, en vertu de l'article R. 719-50

du code de l'éducation, de ne pas dépasser la limite de 10% d'étudiants exonérés, il faut préalablement exercer un calcul plus précis afin d'estimer et de modéliser le nombre d'étudiants susceptibles d'être exonérés. A la suite de ce travail, la décision d'exonérer partiellement les étudiants internationaux (hors UE) sera présentée au conseil d'administration.

Jean Fabbri qui avait demandé au nom des élus "Ensemble à Tours pour une université pluridisciplinaire et collégiale" (EaT) l'inscription de ce point à l'ordre du jour, rappelle que la décision du gouvernement d'augmenter très nettement les frais d'inscription pour les étudiants étrangers (hors UE) avait soulevé émotion au sein du CA de notre université. Par deux fois notre CA s'était engagé à ne pas mettre en œuvre cette hausse et à le faire savoir afin de favoriser les candidatures. La date pour que cette décision figure sur les sites de mobilité internationale est proche et il convient de prendre au plus vite comme l'an passé une décision claire et de principe. Il souhaite au vote du CA au plus vite.

3. Affaires financières

3.1. Budget rectificatif 2020 n°1

Ce premier budget rectificatif 2020 intègre tout d'abord les résultats du compte financier voté en mars 2020. Ensuite, compte tenu de la situation sanitaire et du confinement traduisant un ralentissement de l'activité, il prévoit une diminution des dépenses d'investissement et de fonctionnement, ainsi que de leur financement. Enfin, le BR prévoit les ajustements sur les recettes globales après les notifications intervenues depuis le vote du budget initial (SCSP et de CVEC principalement).

Il en résulte :

1. approbation des autorisations budgétaires suivantes :

- 2 470 ETPT :
 - dont 2 110 ETPT sous plafond d'emplois législatif ;
 - dont 360 ETPT hors plafond d'emplois législatif.

- 218 234 077 € d'autorisations d'engagement :
 - dont 166 953 126 € personnel ;
 - dont 38 850 342 € fonctionnement ;
 - dont 0€ intervention ;
 - dont 12 430 608 € investissement.

- 212 439 815 € de crédits de paiement :
 - dont 166 953 126 € personnel ;
 - dont 29 640 256 € fonctionnement ;
 - dont 0€ intervention
 - dont 15 846 434 € investissement.
 - 209 858 519 € de prévisions de recettes.

- - 2 581 296 € de solde budgétaire.

2. approbation des prévisions comptables suivantes :

- - 2 622 585 € de variation de trésorerie ;
- - 7 730 € de résultat patrimonial ;
- 4 474 270 € de capacité d'autofinancement ;
- - 5 194 528 € de variation de fonds de roulement.

Encore une fois pour Jean Fabbri (EaT) l'État n'assume pas son rôle tant dans la dotation pour charge de service public liée aux effectifs de l'université que sur le GVT salarial. Il

manifeste de la surprise quant à la surévaluation des dépenses de personnels pour la fin de la présente année au motif que les recrutements sont suspendus ou différés. Selon lui l'expression du CA fait un sens fort au moment du vote du budget initial, les élus EaT avaient voté "contre", pour ce BR il invite à s'abstenir.

Le conseil d'administration approuve le budget rectificatif 2020 par la délibération n°2020-58.

4. Ressources humaines

4.1. Rémunération des médecins du service de santé universitaire

Il est proposé d'appliquer, aux médecins et psychologues du service de santé universitaire, les préconisations du guide de la conférence des présidents d'université relatives à la gestion de ces personnels (recrutement et rémunération).

A l'occasion de cette délibération Jean Fabbri (EaT) fait part de l'inquiétude et de la colère des personnels infirmiers, mobilisés durant la crise de la Covid-19, et qui n'ont toujours pas reçu le versement de la prime qui est censée leur avoir été accordée.

Le conseil d'administration approuve le régime de rémunération des médecins du service de santé universitaire par la délibération n°2020-59.

5. Affaires générales, juridiques et statutaires

5.1. Modification des statuts de l'école polytechnique universitaire

Le conseil d'administration doit approuver la modification des statuts de l'école polytechnique universitaire qui consiste à remplacer, au sein du conseil de l'école, le représentant du Conseil départemental d'Indre et Loire par un représentant de la ville de Tours, au titre du collège des personnalités extérieures.

Le conseil d'administration approuve la modification des statuts de l'école polytechnique universitaire par la délibération n°2020-60.

5.2. Convention cadre de recrutement de chefs de clinique/assistants territoriaux

Dans le cadre du « plan territoires universitaires de santé », il est proposé de créer des postes d'assistants territoriaux hospitaliers universitaires. La présente convention a pour objet de fixer le cadre juridique, administratif et financier entre les parties (région, ARS, CHRU et université) pour le recrutement des assistants territoriaux.

Le conseil d'administration approuve la convention cadre de recrutement de chefs de clinique/assistants territoriaux par la délibération n°2020-62.

6. Etudes et vie de l'étudiant

6.1. Aide numérique d'urgence pour les étudiants

Compte tenu de la situation sanitaire et de la nécessité de développer l'enseignement en distanciel, il est proposé de mettre en place un dispositif d'aides numériques d'urgence pour les étudiants, selon les modalités définies ci-après.

Le dispositif vise à répondre aux situations d'urgence numérique des étudiants de l'université précarisés par les conséquences de la crise sanitaire (enseignements universitaires à distance) :

- soit en l'absence d'un équipement informatique suffisamment performant pour permettre de suivre les cours à distance,

- soit en l'absence d'une connexion internet stable.

Les 3 aides sociales suivantes, financées par les crédits CVEC, seront attribuées par le Président de l'université après évaluation de la situation sociale de l'étudiant par l'assistante sociale de l'établissement :

1 - Une aide à l'achat d'équipement informatique d'un montant total de 500 € :

- aide octroyée en fonction des situations de précarité de l'étudiant, situations évaluées et classées en 4 niveaux en fonction du "reste à vivre" de l'étudiant (une fois déduite toutes les charges de l'étudiant y compris alimentaires) ;
 - chacun des niveaux ouvrant droit à : 80 % - 60 % - 40 % - 20 % de l'aide (soit respectivement 400 € / 300 € / 200 € / 100 €) ;
 - mise en place avec la société Edenred sous forme de Tickets service portant la mention "Rayon informatique exclusivement" ;
 - à utiliser dans des enseignes locales de grande consommation disposant de rayons informatiques ;
 - pour l'achat par les étudiants de PC portables adaptés à leurs usages actuels (vérification effectuée par la DSI), pour des prix minimums variant de 300 à 400 € ;
- Cette aide ne peut être attribuée à l'étudiant qu'une seule fois.

2 - Une aide financière à la réparation d'un ordinateur :

- par virement sur compte bancaire ;
 - sur présentation préalable d'un devis ;
 - complété par la facture une fois la réparation effectuée (à défaut de présentation de cette facture, l'étudiant devra alors rembourser l'aide financière).
- Cette aide ne peut être attribuée à l'étudiant qu'une seule fois par an.

3 - Le prêt de box4G + carte sim pour 1 an :

- utilisation d'une centaine de box4G déjà disponibles ou en cours de récupération (acquises lors du confinement) ;
 - prise en charge par l'université d'un abonnement d'1 an à 67 € TTC ;
 - procédure de prêt et activation des abonnements gérés par la DSI ;
- Cette aide ne peut être attribuée à l'étudiant qu'une seule fois par an.

Jean Fabbri (EaT) demande combien de bénéficiaires pour ces aides. Il regrette que sa demande exposée au CA de juin d'une enquête systématique au moment de la réinscription des étudiants sur leurs difficultés numériques n'ait pas été retenue (il y a seulement des enquête parcellaires et non homogènes). Enfin il demande si la crise sanitaire a déjà un impact perceptible sur les inscriptions en thèse.

Le conseil d'administration approuve le dispositif d'aides numériques d'urgence pour les étudiants par la délibération n°2020-61.

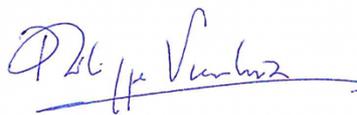
7. Recherche et valorisation

7.1. Compte rendu de la commission de la recherche du 22 septembre 2020

Le vice-président en charge de la recherche et de la valorisation présente les différents points examinés par la commission de la recherche du 22 septembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 27 octobre 2020
Le Président,



Philippe Vendrix

N.B.: les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université
(rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)